

L'INSTANT PROJET SPORTIF FÉDÉRAL

LE PSF

LES MODALITÉS POUR LA CAMPAGNE 2024

PSF : DEROULEMENT DU WEBINAIRE

- Présentation du PSF
- La campagne PSF 2024
- Nouveautés 2024
- Le PST 2024
- Questions-Réponses

PRÉSENTATION DES PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX (PSF)

CONTEXTE

Le Projet Sportif Fédéral est un outil au service :

- de l'objectif fédéral de développement,
- du dynamisme des structures et des activités,
- du déploiement du PDF et des priorités fédérales.

RÉDIGER UN DOSSIER DE SUBVENTION en 7 étapes



Commentaire

1

Mettre à jour ses documents administratifs

Projet associatif, PV d'AG, bilan financier, Rapport d'activité, compte de résultats, etc...

2

Prendre connaissance de la note de cadrage du dossier

Chaque dossier a un **champ d'action précis**, avec des orientations spécifiques.

3

Déterminer quelles actions vous souhaitez faire financer et leur nature

Développement, nouvelle section, santé, fonctionnement global, structuration, etc...

UN OUTIL AVANT TOUTE DEMANDE DE SUBVENTION

4

Est-ce le bon dossier pour mon projet ? + prendre connaissance des mots “magiques” du dossier

Contacter le **service instructeur** ou le **réseau FSCF** (siège à Paris ou comité régional)

5

Rédaction du dossier - Penser : objectif, moyens et public bénéficiaire

Se faire **accompagner** par le réseau de proximité (CD, CR) si difficultés à la rédaction

6

Construire le budget prévisionnel - Réaliste, équilibré et qui valorise le bénévolat !

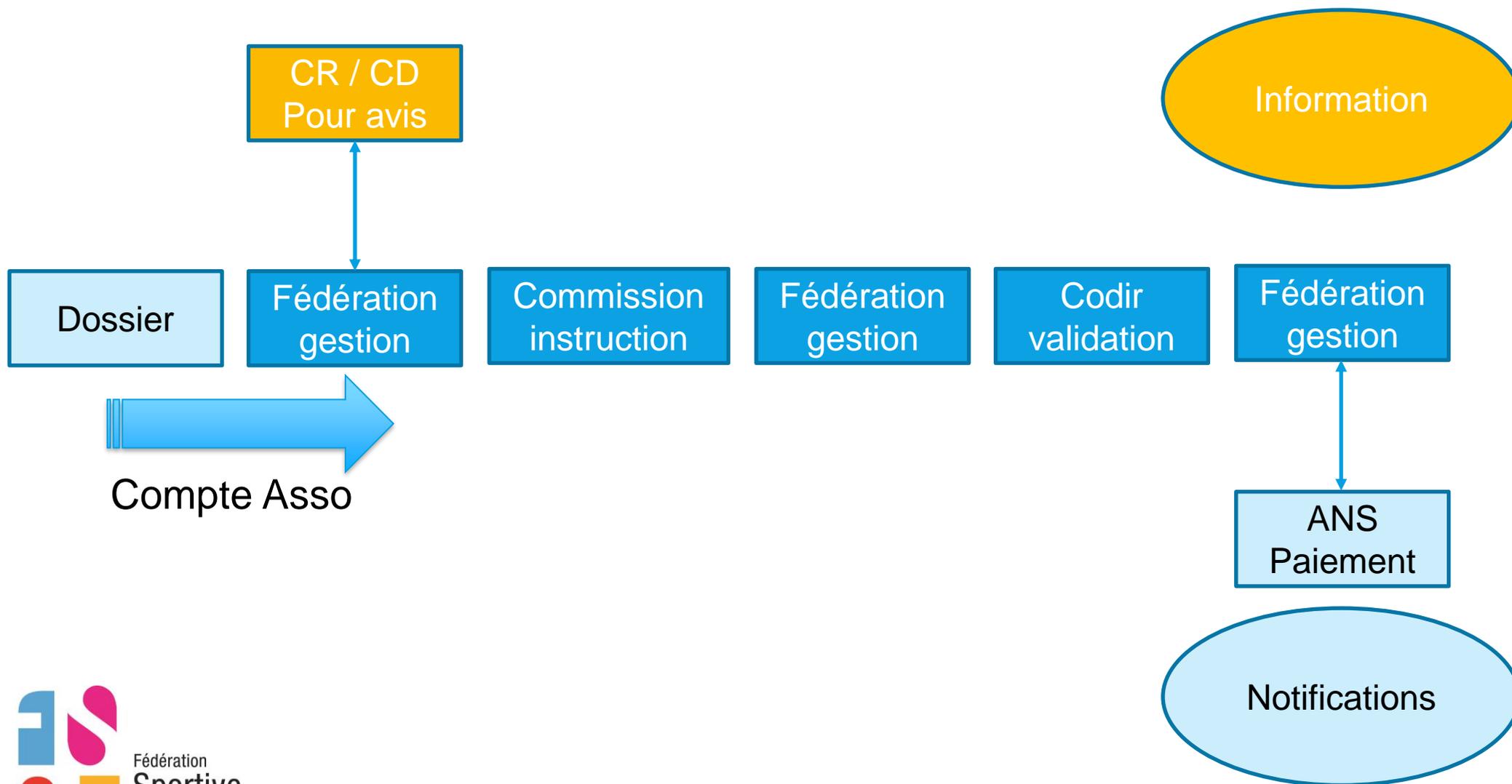
Jamais + de 75% de financement public, intégrer le temps de travail, etc...

7

Relecture et dépôt - Sur LeCompteAsso, ou envoi par mail au service instructeur

Proposer une **relecture au siège fédéral**, ou au CD / CR d'appartenance !

PSF : ORGANISATION DE LA CAMPAGNE



PROJET SPORTIF FÉDÉRAL

CAMPAGNE 2024

PSF : CAMPAGNE 2024

Echéancier :

Mi février 2024 : lancement de la campagne PSF FSCF. Le dépôt des demandes sur le « Compte Asso » s'effectuera dès que la soumission des dossiers sera activée par l'Agence Nationale du Sport (ANS).

1^{er} avril 2024 minuit : date limite de dépôt des demandes sur le « Compte Asso ».



Weekend férié, ne vous laissez pas surprendre !

Examen de la recevabilité des demandes et transmission aux membres de la commission et instruction des demandes par les membres de la commission.

Fin mai 2024 : validation par le comité directeur des propositions de répartition et transmission par la fédération des attributions à l'Agence Nationale du Sport.

PSF : CAMPAGNE 2024

LES NOUVEAUTES POUR LA CAMPAGNE 2024 :

- Le nombre d'actions autorisé par catégorie de structure et les conditions.
- Les précisions concernant les actions liées au programme santé Atoutform'.
- Un nouveau dispositif subventionnable.
- Une nouvelle répartition entre les différentes orientations.
- Les modalités de compte rendu d'actions.

PSF : CAMPAGNE 2024

Afin d'être éligible à la demande de subvention PSF, certaines pièces justificatives sont obligatoires et doivent être déposées sur le « Compte Asso »:

- Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de la structure ;
- La liste des dirigeants de la structure ;
- Le plus récent rapport d'activité approuvé ;
- Le dernier budget prévisionnel annuel approuvé ;
- Les comptes annuels approuvés du dernier exercice clos ;
- Le bilan annuel financier du dernier exercice clos ;
- Un Relevé d'Identité Bancaire ;
- Le projet associatif pour l'année en cours ou projet de développement départemental ou régional ;
- Si la démarche n'est pas réalisée par le représentant légal de la structure, le pouvoir donné par ce dernier ;
- Pour les structures ayant désigné un commissaire aux comptes, un rapport commissaire aux comptes, notamment pour les structures qui ont reçu plus de 153 000 € de dons ou de subventions.

PSF : CAMPAGNE 2024

Par ailleurs, pour être éligibles aux subventions PSF, certaines conditions doivent être remplies :

- Avoir déposé un dossier complet au **1^{er} avril 2024 minuit** ;
- Avoir souscrit au moins 30 licences fédérales à la date de dépôt du dossier ;
- Respecter les orientations fédérales issues du plan de développement fédéral 2020-2024 ;
- Souscrire au Contrat d'engagement républicain en fin de saisie de la demande sur Le Compte Asso ;
- Avoir transmis un compte rendu financier **dématérialisé** sur Le Compte Asso, pour toute subvention PSF allouée en 2023 (voire les années antérieures).

PSF : CAMPAGNE 2024

Les comptes rendus d'action 2023

L'action est terminée => vous déposez le compte rendu financier dématérialisé sur le Compte Asso.

La place de la subvention (PSF) dans votre compte rendu financier ne doit pas être égale ou supérieur à 80%.

L'action est toujours en cours => vous déposez un compte-rendu intermédiaire sur Le Compte Asso ou vous le transmettez par mail à fscf-psf@fscf.asso.fr

Le compte-rendu intermédiaire n'est pas financier et vous demande de répondre à deux questions :

- ▶ **Décrire l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'action**
- ▶ **Quels sont les premiers résultats et les étapes restantes**

Une action qui serait reconduite dans la demande PSF 2024 et n'aurait pas fait l'objet d'un compte-rendu intermédiaire ou final ne sera pas subventionnée.

Le compte rendu final devra être déposé sur le Compte Asso au 30 juin 2024 !



Vivons ensemble l'expérience sport et culture !

PSF : CAMPAGNE 2024

Critères d'évaluation :

Les différentes actions seront évaluées sur la pertinence :

- De l'action par rapport au PDF ;
- De l'action au regard des attentes et des objectifs ;
- De l'action au regard de la mise en œuvre (accompagnement, formation, etc.) pour les CD et les CR ;
- Du public cible (féminin, handicap, socialement défavorisé, jeunes, seniors, etc.) ;
- De l'adaptation de l'action au territoire (urbain, rural, QPV, ZRR, etc.) ;
- Des moyens humains et matériels mis en œuvre ;
- Du budget prévisionnel au regard de l'action retenue et du budget de la structure ;
- Des indicateurs d'évaluation (dont l'augmentation du nombre de licence(s) et de structure(s)) ;
- Du caractère innovant ;
- Du travail en réseau avec l'écosystème fédéral.

PSF : CAMPAGNE 2024

Critères d'évaluation :

Sont également pris en compte dans l'évaluation :

- L'avis du comité départemental ou régional en fonction du porteur du projet ;
- Le respect du nombre d'actions maximum autorisé en fonction du porteur du projet ;
- Un budget équilibré pour chaque action présentée.

Evolution pour la répartition 2024 :

- Un montant plafonné à 2 000 € pour les associations de moins de 50 licenciés ;
- Pour les structures en chute de licence, le dossier ne sera pas considéré prioritaire ;
- Pour les structures qui n'ont pas réalisé les actions des années précédentes et ont dû rembourser une partie de la subvention, le dossier ne sera pas considéré prioritaire.

PSF : CAMPAGNE 2024

Nombre d'actions par structure :

- Les associations peuvent déposer jusqu'à 2 actions. **Pour les associations disposant d'au moins 100 licences actives à la date du 1^{er} Avril 2024, une 3^{ème} action optionnelle pourra être déposée, à condition qu'au moins 1 des 3 actions concerne l'un des dispositifs fédéraux prioritaires suivants :**
 - Programme santé Atoutform' (dont Gym form') ;
 - Eveil de l'enfant ;
 - Multi-activité ;
 - Accueil des personnes en situation de handicap dans le cadre du dispositif AVA
 - **Animation vacances olympiques et paralympiques.**
- Les structures territoriales (CR et CD) peuvent déposer jusqu'à 3 actions, et une 4^{ème} action optionnelle, à condition qu'au moins 1 des 4 actions concerne l'un des dispositifs fédéraux suivants :



- Renforcement du réseau territorial ;
- Accroissement de l'offre fédérale.

Fédération
Sportive
et Culturelle
de France

Vivons ensemble l'expérience sport et culture !

PSF : CAMPAGNE 2024

LES ORIENTATIONS FEDERALES POUR 2024 EN LIEN AVEC LE PDF 2020/2024 :

- Promotion du sport santé ;
- Développement de la pratique ;
- Développement de l'éthique et de la citoyenneté.
- **Dispositif « Animation vacances olympiques et paralympiques »**

Enveloppe PSF 2023 : 839 900 €

Enveloppe PSF 2024 : **En attente.**



Vivons ensemble l'expérience sport et culture !

LA PROMOTION DU SPORT SANTE :

Seules les structures chartées Atoutform' pourront demander le renouvellement d'une action sur les thématiques du programme santé Atoutform' ainsi que sur les actions « Form+ » et « Bouge+ » sur des années consécutives. Les actions visant à obtenir la charte Atoutform' pourront être subventionnées lors d'une première demande.

- **Déploiement du programme santé Atoutform' et sa digitalisation (y compris journées de sensibilisations, mois sans tabac, drogue, alcool, etc.) et mise en place d'action pour le développement des activités de Gym Form'.**
- **Développement d'une action « Form'+ » ou « Bouge+ ».**

PSF : CAMPAGNE 2024

LE DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE :

- **Action en faveur des personnes en situation de handicap (dont dispositif fédéral « Auxiliaire de Vie Associative »).**
Inscription obligatoire sur le handiguide : www.handiguide.sports.gouv.fr
- **Action liée à la mise en place et au développement d'activités émergentes..**
- **Réponse à des besoins en formation s'inscrivant dans un projet de développement d'activité dont les formations « sport santé ».**
- **Renforcement du réseau territorial et accroissement de l'offre fédérale sur le territoire**
- **Action liée au développement de la multi-activité ou au développement de l'éveil de l'enfant**
- **Proposition de pratiques ouvertes à tous les publics, notamment ceux les plus éloignés de la pratique physique**
- **Opération Jeux Olympiques et Paralympiques – Paris 2024.**

LE DEVELOPPEMENT DE L'ETHIQUE ET DE LA CITOYENNETE :

- **Action s'inscrivant dans la politique fédérale de responsabilité sociétale et environnementale (RSO, social, économique, environnemental).**
- **Action de prévention des comportements déviants (violences sexuelles, bizutage, harcèlement, etc.) et lutte contre les discriminations.**
- **Action favorisant la citoyenneté, l'engagement, la prise de responsabilité (prioritairement à destination des jeunes ou des femmes) action visant l'insertion par et dans le sport.**

ANIMATION VACANCES OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Animations vacances olympiques et paralympiques

Précision / exemples : Peuvent présenter une demande de subventionnement dans le cadre des "Animations vacances olympiques et paralympiques" les associations qui :

- **accueilleront et mettront en place des animations sportives en faveur de jeunes issus de territoires prioritaires pendant les vacances scolaires de printemps et d'été ;**
- **proposeront des actions variées (activités, sorties, séjours) et des thématiques diversifiées (sport, culture, citoyenneté, Savoir Rouler A Vélo [SRAV]...) dans une logique d'Héritage des JOP 2024 ;**
- **garantiront l'inclusion des habitants des territoires carencés à la dynamique olympique et paralympique, en appliquant notamment une tarification accessible pour le plus grand nombre.**

DISPOSITIF EMPLOI EXCEPTIONNEL : LES 1000 EMPLOIS SOCIOSPORTIFS

Ce nouveau dispositif, annoncé par le Président de la République et assorti d'une enveloppe de 50M€ sur 3 ans, vise à soutenir 1 000 clubs sportifs qui souhaitent s'engager dans la création d'un poste d'éducateur sociosportif (recrutement ou mobilisation d'un emploi existant).

Cet(te) éducateur(trice) sera amené(e) à intervenir au sein d'un quartier, aux pieds des immeubles et dans les établissements scolaires situés dans une des 500 villes identifiées comme prioritaires, y compris dans le but d'étendre les heures d'ouverture des équipements sportifs dans l'enceinte de ces établissements.

Cet(te) éducateur(trice) devra suivre un parcours de formation à « l'inclusion par le sport » en 2024

PROJET SPORTIF TERRITORIAUX

CAMPAGNE 2024

LES DISPOSITIFS SOUTENUS PAR LE PST

- Soutien à la professionnalisation :
 - via emploi :
 - en faveur du développement ;
 - dans le cadre de l'AAP 5000 équipements sportifs de proximité ;
 - Pendant 3 ans maximum renouvelable*
 - 12 000 euros par an maximum*
 - via les Emplois sportifs qualifiés ESQ ;
 - via l'apprentissage.
- Soutien dans le cadre du plan Noyade et aisance aquatique ;
- Soutien dans le cadre du savoir rouler à vélo ;
- Soutien du renforcement de la lutte contre les violences.

PROJET SPORTIF TERRITORIAL LES DISPOSITIFS POUR LA PROFESSIONNALISATION ET L'EMPLOI



[Charte d'engagement](#)

[Site clubs sportifs engagés](#)



[Pour candidater au dispositifs
1000 éducateurs socio sport](#)

[Site AAP impact 2024 / Jusqu'au 8 mars 2024](#)

[Plateforme sport et inclusion](#)

PST : INTELOCUTEURS

Pour le projet sportif territorial :

- Votre DRAJES service sport
Portail des DRAJES <https://drdjscs.gouv.fr/>
- Le SDJES (service départemental de la jeunesse, de l'engagement et du sport) au sein de la DSDEN (direction des services départementaux de l'éducation nationale)

LES CTN/DTN ET LEUR RÉPARTITION TERRITORIALE

ORGANISATION DE LA DTN

Hugues AUGIER, CTN



hugues.augier@fscf.asso.fr

Emeric PETEUL, CTN



emeric.peteul@fscf.asso.fr

Eric LAMARQUE, CTN



eric.lamarque@fscf.asso.fr

DROM COM

Fabienne VENOT, DTN



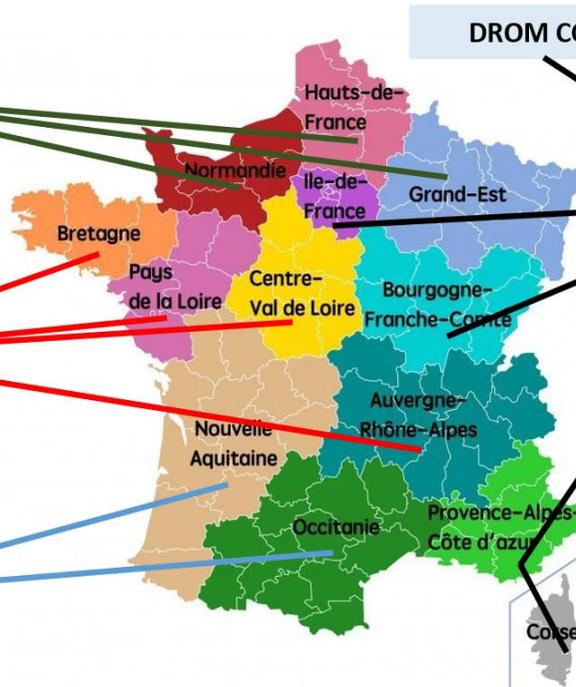
fabienne.venot@fscf.asso.fr

Hugo RANDOLET, Alternant



hugo.randolet@fscf.asso.fr

Outils de statistiques et de suivi



PSF : INFORMATIONS ET CONTACTS

Plus d'informations :

- Sur le site internet et sa page dédiée :
<https://www.fscf.asso.fr/projet-sportif-federal-psf>
- Sur le site internet et sa page dédiée :
<https://www.handiguide.sports.gouv.fr/>
- Sur le site de l'ANS pour le PST :
https://www.agencedusport.fr/les-projets-sportifs-territoriaux-pst#Les_politiques_publices_au_c%C5%93ur_des_PST
- En contactant votre CD et CR
- Mail : fscf-psf@fscf.asso.fr

Lien de 2023

Questions ?

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

TOUS LES WEBINAIRES PASSES SONT DISPONIBLES EN REDIFFUSION :

<https://www.fscf.asso.fr/les-webinaires-de-la-fscf>